

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS TERRESTRES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de construction d'un tramway
sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de
réseau structurant de transport en commun
par la Ville de Québec**

Dossier 3211-08-015

Le 13 mai 2020

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE), la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la PÉEIE.

| Date année-mois-jour | Événement |
|--------------------------------|---|
| 2019-01-25 | Réception de l'avis de projet |
| 2019-02-01 | Délivrance de la directive ministérielle |
| Du 2019-02-09 au 2019-03-10 | Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder |
| 2019-03-29 | Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique |
| 2019-12-11 | Réception de l'étude d'impact |
| 2019-12-13 | Dépôt de l'étude d'impact au Registre des évaluations environnementales |
| 2020-02-17 | Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés |
| 2020-03-20 | Réception d'une partie des réponses aux questions et commentaires transmises le 17 février 2020 |
| 2020-04-03 | Réception de deux addendas à l'étude d'impact, en versions préliminaires, concernant les pôles d'échanges de Sainte-Foy et de Saint-Roch |
| 2020-04-17 | Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires relatif aux deux addendas préliminaires concernant les pôles d'échanges de Sainte-Foy et de Saint-Roch |

| | |
|------------|--|
| 2020-04-22 | Réception de la suite des réponses aux questions et commentaires transmises le 17 février 2020 |
| 2020-05-05 | Réception des réponses aux questions et commentaires relatifs aux deux addendas préliminaires transmis le 17 avril 2020 |
| 2020-05-05 | Transmission à l'initiateur de projet d'une deuxième série de questions et commentaires concernant les réponses reçues le 20 mars ainsi que le 20 avril 2020 |
| 2020-05-07 | Réception du document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires transmise le 5 mai 2020 |
| 2020-05-11 | Transmission à l'initiateur de projet d'un addenda à la deuxième série de questions et commentaires transmise le 5 mai 2020 |
| 2020-05-12 | Réception du document de réponses à l'addenda à la deuxième série de questions et commentaires transmis le 11 mai 2020 |

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de tramway de la Ville de Québec aura une longueur de 23 km, dont une section souterraine de 2,6 km sous la colline Parlementaire. Il sera propulsé à l'électricité par une ligne aérienne de contact et ses rames pourront transporter 260 passagers.

Le projet est assujetti à la PÉEIE en vertu de l'article 7 de la partie II de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r.23.1), car il concerne la construction d'un système de transport collectif sur rail, indépendamment de sa longueur, incluant les stations ainsi que les autres infrastructures connexes.

Son tracé a été établi en se basant sur le parcours actuel du Métrobus 801 qui relie plusieurs des principaux pôles d'activités de la ville. Les arrondissements de Charlesbourg, La Cité-Limoilou et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge seront desservis. Le projet sera réalisé en majeure partie à l'intérieur des emprises de rues municipales existantes, sauf dans la partie ouest de la ville où il empruntera un corridor de transport d'énergie ainsi que des espaces naturels dans le secteur du boulevard Chaudière. Il circulera sur une voie exclusive fiabilisée, c'est-à-dire qu'aucun égout, aqueduc ou utilité publique ne passera dessous.

Le réseau de tramway comportera 35 stations au total, dont 3 pôles d'échanges intermodaux (Saint-Roch, Université Laval et Sainte-Foy), ainsi que 2 terminus (Le Gendre et Charlesbourg). Deux centres d'exploitation et d'entretien seront construits dont le plus important sera situé dans le secteur Le Gendre et le secondaire est prévu dans le secteur de la 41^e Rue à Charlesbourg. Une fois en opération, le tramway circulera 20 heures par jour, soit de 5 h à 1 h. La fréquence de passage des rames variera selon les périodes d'achalandage, elle sera aux 4 à 8 minutes aux heures de pointe et aux 10 à 15 minutes le reste du temps.

Le projet est estimé à 3,3 milliards de dollars et sa mise en service est prévue pour 2026.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques – adaptation aux changements climatiques;
- la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction adjointe des affaires autochtones et des impacts sociaux;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Conseil exécutif;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE QUÉBEC. *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Chapitres 1 à 7*, Dossier MELCC 3211-08-015, par AECOM, novembre 2019, 454 pages;
- VILLE DE QUÉBEC. *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Chapitres 8 à 14*, Dossier MELCC 3211-08-015, par AECOM, novembre 2019, 412 pages incluant 3 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun – Étude d'impact sur l'environnement – Errata*, non daté, 1 page;
- VILLE DE QUÉBEC. *Inventaire écologique pour les aménagements projetés du réseau structurant de transport en commun – Rapport final*, N/Réf. : 167040094-200-EN-R-0001-6, par Stantec Experts-conseils ltée, 22 octobre 2019, 417 pages incluant 7 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Réseau structurant de transport en commun – Mandat 10.1 – Étude acoustique – Mémoire technique – Rapport d'étude acoustique – Référence : FR01IT19A18-*

T-IDP3-MT-GE00-0002-B, par Systra Canada, 18 novembre 2019, 274 pages incluant 4 annexes;

- VILLE DE QUÉBEC. *Réseau structurant de transport en commun – Mandat 10.2 : Étude vibratoire – Mémoire technique – RSTC de la Ville de Québec – Référence : FR01T19A18-T-IDP3-MT-GE00-0005-B*, par Systra Canada, 18 novembre 2019, 73 pages;
- VILLE DE QUÉBEC. *Réseau structurant de transport en commun – Analyse comparative des modes de transport lourds sur rail – Rapport – Division transport – Référence : FR01T19A18-G-EDK0-MT-GE00-0002-A*, par Systra Canada, 6 septembre 2019, 66 pages;
- Réseau structurant de transport en commun (RSTC). *Rapport d'achalandage*, non daté, 77 pages;
- Réseau structurant de transport en commun (RSTC). *Analyse des temps de parcours – Analyse complémentaire*, non daté, 21 pages;
- VILLE DE QUÉBEC. *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Étude d'impact sur les déplacements*, par le Service du transport et de la mobilité intelligente, 2 décembre 2019, 459 pages incluant 29 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Chapitres 1 à 7 – Errata figure 7.4*, par AECOM, octobre 2019, 1 page;
- VILLE DE QUÉBEC. *Réponses aux questions et commentaires pour le projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec*, 20 mars 2020, 211 pages incluant 5 annexes;
- VILLE DE QUÉBEC. *Suite des réponses aux questions et commentaires pour le projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec, Dossier MELCC : 3211-08-015*, 20 avril 2020, 387 pages incluant 12 annexes;
- Lettre de M. Luc Monty, de la Ville de Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère de l'Environnement, datée du 7 mai 2020, concernant des engagements relatifs à la deuxième série de questions et commentaires pour le projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec, 1 page;
- VILLE DE QUÉBEC. *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 1 – Pôle d'échanges Saint-Roch*, par AECOM, avril 2020, 59 pages (version préliminaire);
- VILLE DE QUÉBEC. *Analyse microscopique du secteur Saint-Roch – Note technique – Analyse d'impact sur les déplacements*, 2 avril 2020, 35 pages;

- VILLE DE QUÉBEC. *Réseau structurant de transport en commun – Mandat 10.1 – Étude acoustique – Rapport complémentaire de l'étude acoustique – secteur Saint-Roch, Mémoire technique – RSTC de la Ville de Québec – Référence : FR01IT19A18-T-IDP3-MT-GE00-0007-A* – par Systra Canada, 25 octobre 2019, 22 pages;
- VILLE DE QUÉBEC. *Construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Pôle d'échanges Sainte-Foy*, par AECOM, avril 2020, 41 pages (version préliminaire);
- VILLE DE QUÉBEC. *Relocalisation du pôle d'échanges Sainte-Foy – Note technique – Analyse d'impact sur les déplacements – Scénario alternatif V2*, 2 avril 2020, 27 pages;
- VILLE DE QUÉBEC. *Réseau structurant de transport en commun – Mandat 10.1 – Étude acoustique – Mémoire technique – Étude complémentaire : Modification du tracé Sainte-Foy (TW06), Étude acoustique – Division Transport – Référence : FR01IT19A18-T-IDP3-MT-GE00-0008-A*, par Systra Canada, 31 mars 2020, 17 pages;
- VILLE DE QUÉBEC. *Réponses aux questions et commentaires sur deux addendas préliminaires concernant les pôles d'échanges de Sainte-Foy et de Saint-Roch du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre du projet de réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec*, 5 mai 2020, 108 pages incluant 3 annexes;
- Lettre de M. Luc Monty, de la Ville de Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère de l'Environnement, datée du 12 mai 2020, concernant des engagements relatifs à l'addenda à la deuxième série de questions et commentaires pour le projet de construction d'un tramway sur le territoire de la ville de Québec, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de janvier 2019. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard le 22 mai 2020, soit avant le début du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Toutefois, des informations complémentaires concernant certains éléments devront être fournies à brève échéance par l'initiateur, tel que le confirment les engagements pris par celui-ci dans les documents transmis le 20 mars 2020, le 7 mai 2020 et le 12 mai 2020.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Des renseignements sont requis pour compléter l'étude d'impact, mais ils seront déposés avant le début du mandat accordé au BAPE ou, pour certains, pour la période d'analyse de l'acceptabilité environnementale.

Dans ce contexte, nous considérons que l'étude d'impact contient assez d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité. Puisque le projet soulève des enjeux importants concernant

notamment le choix du tracé, la circulation, les nuisances associées au chantier et l'acceptabilité sociale, qui suggèrent que la tenue d'une audience publique est inévitable, nous recommandons qu'un mandat d'audience publique soit donné au BAPE sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique, tel que le permet le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la LQE.

Original signé

Julie Leclerc, biol., M.ATDR

Chargée de projet

Marie-Emmanuelle Rail, M. Sc. Eau

Chargée de projet

Stéphanie Roux, biol., DESS

Chargée de projet